

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2010-12 du 24 mars 2010 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SASO1030315S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Paul ROGER est nommé secrétaire général de l'unité de production des réactifs à compter du 1^{er} avril 2010.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.
Fait à Saint-Denis, le 24 mars 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM